

ALLIES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
24 rue Etienne Rognon
69007 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

ALLIES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
24 rue Etienne Rognon
69007 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association ALLIES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ALLIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes annuels devront être arrêtés par le Conseil d'Administration.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 modifiant le Plan Comptable Général exposé dans la note « *Changement de méthode comptable – Première application du règlement ANC n°2022-06* » et de ses principaux impacts significatifs sur les postes des comptes annuels de l'exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne les subventions, les fonds dédiés et les provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Ces vérifications spécifiques appellent de notre part l'observation suivante : l'intégralité des documents n'était pas disponible pour les membres dans le délai de 15 jours prévu statutairement avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels devront être arrêtés par le conseil d'administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Charbonnières,
Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO AUVERGNE RHONE ALPES

Laurent SIMO

Signé par Laurent Simo
Le 22 juin 2026

In Extenso doc_J2kn
signature électronique tx_wrx7GPo38GK0

Associé

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

**COMPTES ANNUELS
AU 31 DÉCEMBRE 2025**

ALLIES

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 03/06/26
Devise d'édition EUR

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	504	504		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	130 648	105 017	25 631	30 393
Immobilisations corporelles en cours, Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	100		100	100
Prêts	82 000		82 000	90 000
Autres immobilisations financières	4 028		4 028	1 359
TOTAL II	217 281	105 521	111 759	121 851
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	103 998	6 520	97 478	53 424
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 440 034		1 440 034	1 041 505
Charges constatées d'avance	19 887		19 887	19 088
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 384 116		1 384 116	1 870 842
TOTAL III	2 948 036	6 520	2 941 516	2 984 858
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	3 165 316	112 041	3 053 275	3 106 710

ALLIES

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 03/06/26
Devise d'édition EUR

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	7 525	7 525
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	2 023 311	2 007 969
Excédent ou déficit de l'exercice	9 821	15 342
Situation nette (sous total)	2 040 656	2 030 836
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	2 040 656	2 030 836
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	38 201	135 440
TOTAL II	38 201	135 440
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	17 458	12 615
TOTAL III	17 458	12 615
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 018	78 169
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	302 660	347 066
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	424 348	375 218
Produits constatés d'avance	166 934	127 366
TOTAL IV	956 960	927 819
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	3 053 275	3 106 710

© Sage

ALLIES

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 03/06/26
Devise d'édition EUR

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	230	250
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	438 578	
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 252 235	2 256 673
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	259 688	234 710
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		487 861
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	97 240	127 358
Autres produits	41	10
TOTAL I	3 048 011	3 106 863
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	536 417	585 534
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	148 333	145 138
Salaires	1 680 715	1 597 489
Cotisations sociales	646 578	631 860
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	22 448	21 446
Dotations aux provisions	4 843	3 656
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		80 980
Autres charges	2	7
TOTAL II	3 039 336	3 066 110
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	8 675	40 752
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	7 199	9 982
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL III	7 199	9 982
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL IV		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	7 199	9 982

ALLIES

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 03/06/26
Devise d'édition EUR

COMPTE DE RESULTAT - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	15 875	50 734
PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 431
TOTAL V		1 431
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		36 823
TOTAL VI		36 823
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		(35 392)
Participation des salariés aux résultats (VII) Impôts sur les bénéfices (VIII)	6 054	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	3 055 211	3 118 276
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	3 045 390	3 102 933
EXCEDENT OU DEFICIT	9 821	15 342
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Dons en nature Prestations en nature Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole		
TOTAL		

Règles & Méthodes Comptables

ALLIES

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 03/06/26
Devise d'édition EUR

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable – Première application du règlement ANC n°2022-06

Conformément au règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, l'entreprise applique pour la première fois, au titre du présent exercice, les nouvelles dispositions prévues par ce texte.

Cette première application constitue un changement de méthode comptable lié à un changement de réglementation comptable, appliqué de manière prospective.

Les principaux impacts significatifs du changement de réglementation comptable sur les postes de l'exercice 2025 sont présentés ci-après :

- Résultat exceptionnel :

La nouvelle définition des charges et produits exceptionnels a été appliquée. Aucune charge et aucun produit exceptionnel n'a été constaté sur l'exercice alors qu'en 2024 le résultat exceptionnel ressortait de - 35 392 €.

- Refacturations :

Les facturations de mises à disposition de personnel et de locaux d'un montant de 438 578 € sont désormais inclus dans les Ventes prestations de service, alors qu'elles étaient comptabilisées en transferts de charges sur les exercices antérieurs.

L'application du règlement est prospective à compter du 1er janvier 2025.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).
Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire.

- Logiciels	1 à 3 ans,
- Agencements	5 ans,
- Matériel de transports	5 ans,
- Mobilier de bureau et informatique	3 ans,
- Mobilier	5 à 10 ans.

CREANCES ET DETTES

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles & Méthodes Comptables

ALLIES

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 03/06/26
Devise d'édition EUR

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

FONDS DÉDIÉS

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pas pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'organisme envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique "engagements à réaliser sur ressources affectées" (sous-compte 689400 "engagements à réaliser sur subventions attribuées") et au passif du bilan sous le compte 194000 "fonds dédiés sur subvention de fonctionnement". Les sommes inscrites sous la rubrique "fonds dédiés" sont reprises au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte 789400 "report des ressources non utilisées des exercices antérieurs".

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont constituées en conformité avec le règlement sur les passifs (CRC N°2000-06). Ce règlement définit un passif comme un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation (légale, réglementaire ou contractuelle) de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. L'ensemble des provisions a été enregistré en fonction de la connaissance de la direction de l'association de l'avancement des dossiers à la date d'arrêté des comptes, en respect des principes de prudence et des règles comptables sur les passifs.

ENGAGEMENTS DE DÉPART À LA RETRAITE

L'association ALLIES a opté pour la comptabilisation au passif des engagements de départ à la retraite. L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon retrospective selon le calcul de l'indemnité légale. Au 31 décembre 2025, elle s'élève à 17 458 €.

Les paramètres retenus tiennent compte des critères suivants :

- le calcul est effectué pour l'ensemble des salariés,
- l'âge de départ à la retraite retenu est de 65 ans,
- le taux de rotation du personnel retenu est de 2%,
- le taux annuel de progression des salaires retenu est de 1%,
- le taux d'actualisation retenu est de 3,96%,
- le taux de charges sociales retenu est de 40 %
- la table de mortalité retenue est TG 05.

REMUNERATION VERSEES A CERTAINS DIRIGEANTS

Les informations relatives aux rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature ne sont pas renseignées, car elles conduiraient à donner, s'agissant d'un cadre dirigeant, des renseignements à caractère individuel.

Autres Informations

ALLIES

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 03/06/26
Devise d'édition EUR

DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL

L'association a pour objet de :

=> concourir à l'innovation sociale et au développement économique local, notamment, en assurant des missions d'ingénierie, d'accompagnement, d'animation, de coordination, de gestion et de services à la population.
=> participer à des programmes qui articulent formation, accompagnement social, insertion professionnelle, accès à l'emploi et relations avec les entreprises en faveur des publics relevant de ces programmes, en particulier en faveur des personnes les plus en difficulté.
=> contribuer aux actions de lutte contre l'exclusion et de prévention des discriminations, notamment en facilitant l'accès à l'emploi, à l'art et à la culture, au sport et à la citoyenneté.
=> octroyer des prêts hors monopole bancaires à des partenaires, sous réserve de l'élaboration d'une convention de prêt de trésorerie et d'un échéancier fourni par l'emprunteur sur la durée de la convention.

DESCRIPTION DE LA NATURE ET DU PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS SOCIALES RÉALISÉES

Différentes missions sont proposées pour répondre à ces activités (cette liste n'est pas exhaustive) :

=> Les actions d'accompagnement du public adulte

- La mise en oeuvre des antennes de proximité dans le cadre de la Maison Lyon pour l'Emploi et en partenariat avec la Mission Locale de Lyon
- La Guidance Professionnelle Personnalisée (GPP)
- Le Parcours Itinéraires Emploi Renforcé (PIER)
- Les actions de formation
- L'accompagnement à la création d'entreprise

=> Les actions avec les entreprises

- Accompagnement RH
- Méthode IOD
- ALLIANCE & TERRITOIRES
- SAME Sécu'R

=> Le pôle Culture pour Tous

=> Le développement et l'ingénierie de projet

- Enjoué
- Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée
- ALLIES Formation
- Jet Cities
- Fonds de dotation Audacité

DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE

Une équipe pluridisciplinaire professionnelle est disponible pour répondre aux actions et missions mises en oeuvre par ALLIES. Des locaux et du matériel permettent l'exercice de nos différentes missions.

Autres Informations

ALLIES

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 03/06/26
Devise d'édition EUR

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Le détail des concours publics et subventions d'exploitation est donné ci-dessous :

INTITULÉ	2025
Subvention Ville de Lyon	1 020 758
Subvention Conseil Régional	56 764
Subvention Ville de Vaulx en Velin	1 000
Subvention Métropole de Lyon	459 457
Subvention Etat	179 786
Subvention Autres financeurs	163 678
Subvention Fonds Social Européen	370 791
TOTAL	2 252 235

Immobilisations

ALLIES

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 03/06/26
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	504		
TOTAL immobilisations incorporelles :	504		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	2 549		
Matériel de transport	4 962		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	111 971		11 166
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	119 483		11 166
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	100		
Prêts et autres immobilisations financières	91 359		17 670
TOTAL immobilisations financières :	91 459		17 670
TOTAL GÉNÉRAL	211 445		28 835

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			504	
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :			504	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers			2 549	
Matériel de transport			4 962	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			123 137	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			130 648	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			100	
Prêts et autres immo. financières		23 000	86 028	
TOTAL immobilisations financières :		23 000	86 128	
TOTAL GÉNÉRAL		23 000	217 281	

Amortissements

ALLIES

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 03/06/26
Devise d'édition EUR

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	504			504
TOTAL immobilisations incorporelles :	504			504
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers	2 169	379		2 549
Matériel de transport	1 775	992		2 768
Mat. de bureau, informatique et mobil.	85 145	14 556		99 701
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	89 090	15 928		105 017
TOTAL GÉNÉRAL	89 594	15 928		105 521

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

Amortissements (suite)

ALLIES

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 03/06/26
Devise d'édition EUR

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement et de développement		
Autres immobilisations incorporelles		
TOTAL immobilisations incorporelles :		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains		
Constructions sur sol propre		
Constructions sur sol d'autrui		
Constructions installations générales		
Installations techniques et outillage industriel		
Installations générales, agencements et divers		
Matériel de transport		
Matériel de bureau, informatique et mobilier		
Emballages récupérables et divers		
TOTAL immobilisations corporelles :		
Frais d'acquisition de titres de participations		

TOTAL GÉNÉRAL		
----------------------	--	--

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
RUBRIQUES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net fin exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursem. des obligations				

État des Échéances des Créances et Dettes

ALLIES

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 03/06/26
Devise d'édition EUR

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	82 000	82 000	
Autres immobilisations financières	4 028	4 028	
TOTAL de l'actif immobilisé :	86 028	86 028	
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	6 520	6 520	
Autres créances clients	97 478	97 478	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	934 735	934 735	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	505 299	505 299	
Charges constatées d'avance	19 887	19 887	
TOTAL de l'actif circulant :	1 563 919	1 563 919	

TOTAL GÉNÉRAL	1 649 948	1 649 948	
----------------------	------------------	------------------	--

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	63 018	63 018		
Personnel et comptes rattachés	133 205	133 205		
Sécurité sociale et autres organismes	144 388	144 388		
Impôts sur les bénéfices	1 951	1 951		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	23 117	23 117		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	424 348	424 348		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	166 934	166 934		

TOTAL GÉNÉRAL	956 960	956 960		
----------------------	----------------	----------------	--	--

ALLIES

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 03/06/26
Devise d'édition EUR

VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	7 525				7 525
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	2 007 969	15 342			2 023 311
Excédent ou déficit de l'exercice	15 342	(15 342)	9 821		9 821
Situation nette	2 030 836		9 821		2 040 656
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	2 030 836		9 821		2 040 656

ALLIES

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Edition du 03/06/26

Devise d'édition EUR

TOTAL GÉNÉRAL				
---------------	--	--	--	--

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 03/06/26
Devise d'édition EUR

ALLIES

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE

	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)	ETAT QUARTIER FERTILE 8°IN ETAT QUARTIER FERTILE 9°IN VILLE DE LYON QUARTIER F. 8 VILLE DE LYON QUARTIER F. 9 VILLE DE LYON TZC	18 608 24 468 13 338 24 568 54 460	878 20 511 733 20 658 54 460			17 729 3 956 12 605 3 910	
Contributions financières d'autres organismes (1)							
Ressources liées à la générosité du public (1)							
TOTAL		135 440	97 240			38 201	

© Sage

(1) Les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 03/06/26
Devise d'édition EUR

TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS

Legs et donations autorisés par l'administration	Encaissements A	Décaissements et virements pour affectation définitive B	Solde des legs et donations en début d'exercice C	Solde des legs et donations en fin d'exercice $D = C + A - B$
TOTAUX				

Provisions Inscrites au Bilan

ALLIES

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 03/06/26
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	12 615	4 843		17 458
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	12 615	4 843		17 458
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation		6 520		6 520
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION		6 520		6 520
TOTAL GÉNÉRAL	12 615	11 363		23 978

Charges à Payer

ALLIES

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 03/06/26
Devise d'édition EUR

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	197 683
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	42 810
TOTAL	240 494

Produits à Recevoir

ALLIES

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 03/06/26
Devise d'édition EUR

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	2 670
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	9 850
Personnel	
Organismes sociaux	
État	
Divers, produits à recevoir	106 097
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	8
TOTAL	118 624

Charges et Produits Constatés d'Avance

ALLIES

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 03/06/26
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	19 887	166 934
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	19 887	166 934

ALLIES

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 03/06/26
Devise d'édition EUR

EMPLOIS ET EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
	Exercice clos le 31/12/25
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et services	
Prestations	
Personnel bénévole	
TOTAL	

EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
	Exercice clos le 31/12/25
Bénévolat	
Prestations en nature	
Dons en nature	
TOTAL	